

Conférence MEDEL, 21 juin 2013, Berlin

Rapport - Démantèlement de l'État Social dans les autres pays européens.

I

Le début de l'État-Providence en Europe remonte à la fin du XIX siècle, en Allemagne, et sa consolidation se fait, surtout, après la deuxième guerre mondiale.

Par contre, au Portugal cette consolidation et la véritable émergence d'un État-Social se produit uniquement après la révolution de 1974, qui a mis fin à la dictature, laquelle avait duré 48 ans.

Selon une certaine définition des catégories d'État Social, le Portugal appartient à la famille du Sud de l'Europe, qui se caractérise par le fait d'être relativement récent et pas très développé, tel comme l'Espagne, l'Italie et la Grèce.

En effet, c'est à partir de l'instauration de la démocratie qui s'ont prises les actions décisives pour la création d'un système public de sécurité sociale. Entre 1974 et 1980, des mesures sont mises en œuvre pour l'augmentation significative de la valeur des prestations d'aide sociale, la création de nouveaux services couvrant de nouveaux risques et l'expansion de l'univers des bénéficiaires. La création de l'allocation - chômage date de cette époque.

C'est aussi à partir de ce moment que, ancrées dans la Constitution de la République de 1976, a été créé le Service National de Santé, permettant l'accès de toute la population à la consultation et au soin de santé, et a eu lieu l'élargissement de la scolarité obligatoire et du réseau de l'enseignement public.

La Constitution de la République consacre, également, plusieurs droits des travailleurs qui auparavant n'étaient pas garantis, comme par exemple, la négociation collective libre et la grève, qui, jusque là, était interdite et passible d'emprisonnement.

Et c'est également à cette époque qui a été créé le salaire minimum, qui s'élève actuellement à 485,00 euros, aussi bien que la prime de vacances.

L'ensemble des droits sociaux et des travailleurs créés par la suite, ont permis de combattre les énormes inégalités sociales, économiques et culturelles que se vérifiaient auparavant.

Par exemple, l'accès aux soins médicaux des femmes enceintes et des enfants, a permis de réduire le taux de mortalité des enfants d'une façon très importante.

Décès: 38,9 par mille en 1975 et 2,4 par mille en 2010. L'un des taux les plus bas des 27 pays de l'Union Européenne.

II

La crise économique des années 70 a mis en question le consensus autour de l'État Social et a créé une forte pression envers les droits sociaux et, particulièrement, contre les droits des travailleurs, surtout à partir des années 80, à la suite des changements de la pensée politique qui s'est suivis à l'élection de Margaret Thatcher en Grande-Bretagne et de Ronald Reagan aux États-Unis.

À partir de cette époque et jusqu'à aujourd'hui, les réponses politiques aux crises passent par la priorité aux marchés, par l'amaigrissement de l'État et par l'affirmation du néo-individualisme.

Le Consensus de Washington, de 1989, marque de façon significative le moment de la consolidation de cette agenda néolibérale.

Certes que le droit du travail est le "compagnon de route historique" de la crise économique, comme l'a affirmé le Prof. Palomeque López, cité par le Prof. Antoine Lyon-Caen, dans l'introduction à l'ouvrage collectif "Droit du Travail, Démocratie et Crise, en Europe Occidentale et en Amérique", publiée en 1986. Mais la faillite de la banque Lehman Brothers, initiant l'effondrement du système financier mondial et une crise qui a exacerbé les crises économiques qui se manifestaient depuis quelques années, a élevé la gravité de la crise économique et sociale à un niveau sans précédents après la Grande Dépression de 1929.

III

Dans ce contexte, le Portugal a déjà subi plusieurs plans d'austérité depuis 2010.

En mars 2010 le gouvernement antérieur annonce un programme de stabilité et de croissance (PEC) pour ramener le déficit sous la barre des 3% d'ici 2013 et d'amorcer une réduction de la dette (76,6% du produit intérieur brut - PIB). Le ministre des finances a également annoncé une série de décisions pour garantir la réduction du déficit, notamment le gel jusqu'à la fin de l'année des investissements publics non encore engagés. Le gouvernement annonce de nouvelles mesures pour le budget 2011 en septembre 2010.

Mais M. Jean-Claude Juncker, ancien *président de l'Eurogroupe*, a rappelé que l'essentiel est dans la dévalorisation de la force de travail : "Nous exhortons les autorités portugaises à soutenir les mesures budgétaires par des réformes structurelles supplémentaires, susceptibles de renforcer le potentiel de croissance" Ces réformes devront "se concentrer sur la suppression des rigidités du marché du travail et de la formation des salaires", a-t-il dit.

En mars 2011, l'antérieur Premier ministre démissionne après le rejet au parlement de son quatrième programme d'austérité.

Depuis mai 2011 le Portugal est soumis à un programme d'aide financière de la troïka, qui est constitué par le Fond Monétaire International, la Commission Européenne et la Banque Centrale Européenne.

En octobre 2011, le nouveau gouvernement présente un budget pour 2012 d'austérité renforcée.

Le 7 novembre 2011, le nouveau premier ministre déclare notamment : "Pour sortir de la crise il faut appauvrir le Portugal et les Portugais."

En septembre 2012, le gouvernement annonce une nouvelle vague de mesures, dont la baisse des cotisations patronales de sécurité sociale (moins 5,75 points de pourcentage) compensée par l'augmentation des cotisations salariales (plus 7 points de pourcentage). Une vague de protestation, et notamment la journée de grève du 15 septembre 2012 fait reculer le gouvernement.

IV

Voici une liste non exhaustive des mesures prises par le gouvernement:

TVA augmentée de deux points et portée à 23%, même sur le gaz et l'électricité où elle était à 6%

hausse de 15% des tarifs des transports

gel des salaires des fonctionnaires sur 4 ans

gel des retraites

réduction de la durée et du montant des allocations-chômage

l'âge de départ en retraite à passé de 60 ans à 65 ans, avec 40 ans de cotisations, pour les fonctionnaires

réduction de 20 % des allocations du revenu social d'insertion (RSI) et durcissement des conditions. Le nombre de bénéficiaires du RSI est passé de 520 000 en 2010 à 273 000.

20% des étudiants ont perdu leur droit à la bourse

Accélération du programme de privatisations des entreprises publiques ou parapubliques devant rapporter 5,5 milliards d'euros jusque à 2013.

Il comprendra notamment un désengagement du capital du groupe électrique EDP, qui a été vendu à une entreprise publique chinoise.

Quand aux salaires dans la fonction publique :

Baisse de salaires des fonctionnaires et des travailleurs et administrateurs d'entreprises publiques percevant un salaire supérieur à 1 500 euros par mois, entre 3,5% et 10%, selon son niveau, à partir de 2011, laquelle s'est prolongée et se maintient en ce moment.

Suppression des 13^{ème} et 14^{ème} mois pour les fonctionnaires et les retraités aux revenus supérieurs à 1.000 euros.

L'effet combiné de ces réductions et suppressions des rémunérations a eu pour conséquence que, par exemple, les magistrats ont subi une baisse de son revenu annuel de près de 25% en 2012.

V

Ceux-ci sont les récents et plus significatives changements dans les lois du travail:

- 1 - Facilitation des licenciements pour causes objectives;
- 2 - Réduction de 1/3 du montant des indemnités de licenciement pour causes objectives;
- 3 - Sète jours de travail de plus par an (sans rémunération), en raison de la:
 - Suppression de quatre jours fériés par an;
 - Suppression de trois jours de congé qui auparavant étaient attribués comme prime d'assiduité;
- 4 - La rémunération des heures supplémentaires et du travail les jours fériés a été réduite à la moitié;
- 5- Déclaration de nullité des clauses des conventions collectives qui prévoient davantage de droits sur ces matières imposée par la loi.

Il est clair que nous sommes de plus en plus éloignés des propositions contenues dans le Rapport Supiot de 1998 sur l'évolution du droit du travail en Europe.

VI

La Cour constitutionnelle a été appelée à se prononcer sur la constitutionnalité de certaines normes juridiques des lois du budget de l'Etat de 2011, de 2012 et de 2013.

Par rapport au budget de 2011, le tribunal a estimé que la réduction des salaires mensuels n'était pas contraire à la Constitution.

Quand à la loi budgétaire de 2012, la cour a déclaré que la suspension des primes de vacances et de Noël des fonctionnaires et les retraités, est contraire à la Constitution.

Toutefois, les juges ont décidé de limiter l'effet rétroactif de la déclaration de non-conformité pour des raisons tenant au respect d'un intérêt public d'importance exceptionnelle. En conséquence, en termes pratiques, la suspension des primes n'a pas été empêché.

En ce qui concerne les mesures d'austérité inscrites au budget d'Etat 2013, la Cour Constitutionnelle a jugé non conforme à la Loi Fondamentale la suppression de la prime de vacances versé aux fonctionnaires et aux retraités, ainsi qu'une mesure instaurant un prélèvement de 5% et de 6% sur les allocations de chômage et de maladie. Dans cet arrêt, il n'a pas eu de décision de limitation des effets.

En annonçant la décision, le président de la Cour Constitutionnelle a déclaré que *"Ce sont les lois qui doivent se conformer à la Constitution et non pas l'inverse."*

Il faut, sans doute, "Sortir de la crise sans quitter la culture constitutionnelle", comme l'ont écrit dans un article publié dans l'édition portugaise du "Le Monde Diplomatique" deux professeurs de droit portugais.

VII

Les conséquences de l'austérité sont dramatiques au niveau économique et social, comme le démontrent ces chiffres de façon bien expressive:

400 000 mil emplois perdus en 2 ans;

taux de chômage de 10,8% en 2010 et de 18% actuellement, le troisième le plus élevé de l'Union Européenne;

taux de chômage des jeunes jusqu'à 24 ans de 42%;

augmentation de la dette publique, qui est en ce moment de 125%;

récession économique de 2,3% enregistrée en mai dernier, contre la prévision de croissance de 0,6% de la loi budget de 2013.

VIII

Le Parlement portugais a approuvé ce mois de juin un budget rectificatif qui renforce les mesures d'austérité.

Elles prévoient notamment une réduction des budgets de fonctionnement de tous les ministères, un allongement des horaires de travail des fonctionnaires de 35 à 40 heures par semaine, ainsi qu'une hausse de leurs contributions sociales. Le gouvernement entend aussi réduire de 30.000 les quelque 700.000 postes de fonctionnaires.

Les deux Confédérations syndicales nationales portugaises ont appelé à une grève générale contre l'austérité le 27 juin prochain.

juin 2013

Viriato Reis